



## **ARTICLE 1 - Organisation**

La Société Marcoo immatriculée au R.C.S. de Toulouse sous le n° 898 274 147, dont le siège social est situé au 60 CHEMIN RAYNAL – 31200 TOULOUSE, souhaite organiser un jeu-concours intitulé "Marcoo vous offre le plein" dont les gagnants seront désignés par tirage au sort en suivant les conditions définies ci-après.

Ce jeu n'est pas géré ni parrainé par Facebook et ne peut être tenu responsable en cas de problème.

Le jeu-concours se déroulera jusqu'au lundi 15 août 2022 à 23h59.

## **ARTICLE 2 - Participation**

Le jeu-concours est gratuit et ouvert uniquement aux professionnels personnes physiques majeures (dans le cas d'une société, à son représentant légal personne physique majeure), établie en France métropolitaine, disposant d'un accès à internet ainsi que d'une adresse électronique vérifiée et exerçant une activité de vente sur les marchés français (revendeur, producteur, créateur).

Les particuliers/consommateurs ne sont pas admis à participer ni les personnels de l'Organisateur ou leur famille (conjoint, ascendants et descendants directs, frères et sœurs) quel que soit leur lieu d'habitation, et ainsi que toutes personnes ayant participé à l'élaboration des Concours. La société se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant la qualité, l'identité, l'adresse postale et/ou électronique des participants pour la bonne mise en œuvre du règlement. Les concours sont soumis au droit français, et notamment aux règles applicables aux jeux et concours. Toute participation au concours sur papier libre, par courrier, par téléphone ou sous toute autre forme ne sera pas prise en compte. La participation au jeu-concours implique l'acceptation irrévocable et sans réserve, des termes et conditions du présent règlement.

Le jeu-concours est limité à une seule participation par personne et par commerce. La participation au jeu-concours est strictement personnelle et nominative. Il ne sera attribué qu'un seul lot.

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement entraînera la nullité de la participation du participant.

## **ARTICLE 3 – Principe de jeu-concours / modalités de participation**

Pour participer, le participant doit, cumulativement, au plus tard à la date limite de participation au concours :

1. Avoir téléchargé l'application mobile Marcoo depuis les stores. Adresse de téléchargement : <https://apps.marcoo.fr/share> .
2. S'être inscrit sur l'application mobile Marcoo en tant que « commerçant » et avoir un compte toujours ouvert au 15/08/2022.
3. Avoir complété l'ensemble des éléments obligatoires de la rubrique « mon étal » : Nom de mon commerce, Produits vendus et présentation.
4. S'être référencé sur ses marchés habituels dans la rubrique "mes marchés".

L'inscription au tirage au sort n'est effective qu'au terme de l'ensemble de ces étapes. La date limite de participation est fixée au lundi 15/08/2022 à 23h59.

#### **ARTICLE 4 – Tirage au sort - désignation des gagnants**

Le ou les gagnant.e.s seront déterminé.e.s par un tirage au sort, parmi les seuls participant.e.s déclarés comme valides. Le tirage au sort sera effectué, dans les sept (7) jours suivants la fin du Concours.

Le tirage au sort sera effectué par l'Organisateur, en son siège, situé 60 chemin Rayal, 31200 Toulouse France.

Les Participants autorisent expressément par leur seule participation la vérification de leur qualité et identité au fin de la bonne exécution du règlement. Le non-respect du Règlement, ainsi que toute fraude ou tentative, quelles que soient sa forme, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur, et sera également susceptible d'entraîner des poursuites judiciaires. En cas de suspicion de fraude ou de participation déloyale, l'Organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile, notamment la vérification de la carte de commerçant ambulant. Toute manœuvre frauduleuse ou déloyale avérée, ou tout refus du ou des participant.e. s concerné.e.s de collaborer à l'établissement de la vérité dans les meilleurs délais et de bonne foi entraînera la disqualification immédiate, définitive et sans aucun préavis du ou desdit.e.s participant.e.s. En cas de contestation, seules les données détenues par l'Organisateur feront foi. L'Organisateur ne pourra en aucun cas être tenu responsable si les informations qu'il aura pu obtenir dans le cadre de ces procédures concernant l'identité, l'adresse mail, postale, ou tout autre élément ne sont pas exactes ou mises à jour.

#### **ARTICLE 5 – Nombre de gagnants – Dotation - Lot**

Le nombre de gagnants est fixé à trois (3).

Chaque gagnant remportera 1 carte carburant Jubileo TotalEnergies d'une valeur de 100€. Date de fin de validité notée sur la carte.

Le lot ne pourra en aucun cas être échangé contre sa valeur en espèces ou contre toute autre dotation. L'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable de l'utilisation ou de la non-utilisation, voire du négoce, ou de la perte du lot par le gagnant. L'Organisateur se réserve le droit de procéder à la vérification d'identité ou d'âge de tout gagnant avant remise de son lot, et le Participant s'engage à collaborer

de bonne foi et dans les meilleurs délais pour communiquer à l'Organisateur tout élément à cette fin. L'Organisateur se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

## **ARTICLE 6 - Conditions de remise des gains**

Chaque gagnant sera sollicité dans les sept (7) jours suivant le tirage au sort par l'Organisateur, afin de lui confirmer la nature du lot remporté et les modalités à suivre pour en bénéficier, via :

- un mail ainsi qu'un appel téléphonique.

Il lui faudra dès lors confirmer ses coordonnées complètes (nom, prénom, date de naissance, numéro de téléphone, adresse électronique et adresse postale) en réponse audit message de l'Organisateur. Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de sept (7) jours à compter de l'envoi de l'avis de son gain par l'Organisateur sera réputé avoir renoncé purement et simplement à celui-ci. Le Participant sera alors déchu de son droit et le lot deviendra la propriété de l'Organisateur et pourra, s'il le souhaite, être attribué à un nouveau gagnant. Il est rappelé que si les coordonnées du gagnant sont invalides, incomplètes ou erronées, le Participant perdra le bénéfice de sa dotation. Le lot sera adressé au gagnant par voie postale, en lettre suivi ou Colissimo, à l'adresse postale indiquée par le gagnant. L'Organisateur ne pourra être tenu pour responsable en cas de perte ou vol de la lettre ou du colis par les services postaux.

## **ART. 7 – Modification unilatérale du Règlement par l'Organisateur**

L'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable si, en cas de force majeure, ou de toute autre cause, le Concours devait être reporté, écourté ou purement et simplement annulé. L'Organisateur se réserve par ailleurs la possibilité de prolonger ou de limiter la période de participation, de le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. Des additifs et modifications au règlement peuvent éventuellement être publiés pendant le Concours. Ils seront considérés comme des annexes au présent.

## **ART. 8 – Données personnelles – Traitements - Destinataires**

### **1. Généralités**

Dans le cadre de l'exécution de ses prestations, MARCOO est susceptible de collecter des données personnelles relatives notamment à la population de personnes physiques objet des prestations commandées par les Utilisateurs.

En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 et du Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD), les données personnelles qui seront conservées au sein de ce fichier automatisé qui se trouve sous la responsabilité de MARCOO, seront utilisées avec pour seule finalité de permettre la fourniture et la bonne exécution des services proposés.

La collecte des données personnelles recueillies par le biais du Service MARCOO est nécessaire au bon fonctionnement du Service et est obligatoire pour accéder aux services proposés via l'Application Mobile. Le défaut de communication des données personnelles obligatoires empêche l'accès au Service proposé par MARCOO. MARCOO réalise la conservation des Données Personnelles de façon à permettre le respect de leur intégrité durant le temps nécessaire à la réalisation et la fourniture du Service proposé et conformément aux durées de conservation imposées par la législation en vigueur.

## 2. Obligations de MARCOO dans le cadre de la législation RGPD

MARCOO s'engage à traiter lesdites données personnelles dans le respect de cette réglementation, et à cet égard, s'engage à :

- Ne collecter et traiter les données personnelles que conformément aux instructions expresses de l'Utilisateur et aux finalités liées à l'objet des services proposés via l'Application Mobile.
- Préserver la sécurité, l'intégrité et la confidentialité des données personnelles dès lors qu'il procède à leur collecte ou leur enregistrement dans le cadre de l'exécution des Services ;
- Ne communiquer les données personnelles à aucun tiers quel qu'il soit, hormis les tiers auxquels il est strictement nécessaire de transmettre les données personnelles en exécution des prestations proposées ; Les données personnelles ainsi collectées pourront ainsi être transmises au Personnel de MARCOO ainsi qu'à tout tiers chargé de participer à la mise en place, à la réalisation ou au suivi du Service (personnel, partenaires et/ou sous-traitants).

Les membres du Personnel de MARCOO ainsi que les tiers désignés par ce dernier, auront accès et pourront utiliser les données personnelles collectées dans le seul but de fournir le Service proposé.

En aucun cas, les données personnelles ne seront cédées à d'autres tiers, que ce soit à titre gracieux ou onéreux, sans l'autorisation de l'Utilisateur, à l'exception des cas 14 prévus à l'article 10 des présentes qui prévoit que les données permettant l'identification de l'Utilisateur pourront être transmises aux ayants droit sur décision de Justice.

- N'effectuer aucun transfert de données personnelles en dehors du territoire de l'Union européenne, hormis vers des pays tiers présentant un niveau de protection adéquat au sens des autorités de contrôle ou vers un sous-traitant autorisé par l'Utilisateur et signataire des clauses contractuelles types édictées par les autorités européennes ;
- Mettre en place tout système de sécurisation des données qui serait requis soit en raison d'une analyse d'impact menée par l'Utilisateur en tant que responsable du traitement soit en raison d'une législation spécifique imposant de recourir à des modalités déterminées de conservation des données ;

- Alerter sans délai l'Utilisateur en cas de violation, de perte ou de divulgation non autorisée de données personnelles collectées dans le cadre de l'utilisation des Services, afin de permettre à l'Utilisateur d'alerter les personnes concernées et de se conformer à ses obligations au sens de la réglementation susmentionnée.

MARCOO s'abstient en toute hypothèse de reproduire, exploiter ou utiliser les données personnelles collectées à l'occasion de ses prestations ses propres fins ou pour le compte de tiers, et s'engage à modifier ou supprimer, soit à la demande de l'Utilisateur, soit à la demande d'une personne concernée, et en toute hypothèse à l'achèvement de la finalité poursuivie et au terme de l'exécution de ses prestations, toute donnée personnelle collectée à l'occasion ou aux fins d'exécution desdites prestations.

Tout Utilisateur peut envoyer une plainte au sujet du respect de la vie privée ou toute question au sujet des informations recueillies et traitées par MARCOO à l'adresse électronique suivante : [contact@marcoo.fr](mailto:contact@marcoo.fr)

### 3. Nature des informations collectées

Lors de la souscription et l'utilisation du Service, MARCOO ne recueille et conserve que certaines informations, à savoir : Prénom, Nom, ville, photo, Email, mot de passe choisi, numéro de téléphone, données de géolocalisation.

### 4. Droit d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles

Tout Utilisateur a le droit d'accéder, de rectifier ou de s'opposer au traitement de toute donnée le concernant qui ne soit pas indispensable à la finalité du recueil. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, et à la législation relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et au Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD), toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en adressant un courrier électronique à l'adresse de contact [contact@marcoo.fr](mailto:contact@marcoo.fr).

A cet effet, au sein des registres informatiques de MARCOO peuvent être conservés les noms ou prénom, l'adresse email, le mot de passe, l'adresse IP de l'Utilisateur, la marque et le modèle de l'appareil, l'opérateur mobile, la date et l'heure exacte de publication des informations et contenus transmises via l'Application Mobile.

## **ART. 9 – Responsabilités et réclamations**

Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application, l'interprétation du règlement. Toute contestation ou réclamation relative à l'opération devra être formulée par courrier recommandé avec accusé de réception (LRAR), envoyé dans un délai de sept (7) jours maximum, cachet de la

poste faisant foi, après la date de fin du concours à l'adresse de l'organisateur. Cette lettre devra indiquer la date précise de participation à l'opération, les coordonnées complètes du ou de la Participant.e et le motif exact de sa contestation. Aucun autre mode de contestation ou de réclamation ne pourra être pris en compte. Les frais de participation (notamment et de façon non exhaustive les éventuels frais de connexion internet, d'affranchissement, de demande du Règlement, ...) restent à la charge de chaque participant.e. La participation implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

L'Organisateur décline toute responsabilité directe ou indirecte en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, à l'accès à Internet, à la maintenance ou à un dysfonctionnement des serveurs du Concours, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique, à l'envoi des formulaires à une adresse erronée ou incomplète. Il appartient à chaque Participant.e de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au Concours se fait sous l'entière responsabilité de chaque Participant.e.

L'Organisateur ne pourra être tenu responsable de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d'attribution de lots d'un.e Participant.e, sauf à démontrer l'existence d'une faute lourde de la part de l'Organisateur.

L'Organisateur se réserve le droit de disqualifier tout.e Participant.e qui altérerait le déroulement de l'inscription aux Concours et d'annuler, écourter, modifier, reporter, proroger ou suspendre un Concours, dans le cas où les serveurs informatiques du Jeu présenteraient des dysfonctionnements résultant notamment de bogues, d'une altération, d'une intervention non autorisée, d'une fraude, d'anomalies techniques ou de tout autre cause due au fait de ce participant et qui affecteraient l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement des Concours. L'Organisateur fera ses meilleurs efforts pour permettre un accès aux Concours. L'Organisateur pourra, à tout moment, notamment pour des raisons techniques, de mise à jour, de maintenance, interrompre l'accès au site et aux Concours. L'Organisateur ne sera en aucun cas responsable de ces interruptions et de leurs conséquences. Aucune indemnité ne pourra être réclamée à ce titre. Les participant.e.s sont informé.e.s qu'en accédant au site internet du Concours, un cookie pourra le cas échéant être stocké sur le disque dur de leur ordinateur. Il s'agit d'un petit fichier informatique permettant d'enregistrer leur navigation sur le site internet du Concours. Les cookies servent à identifier chaque participant afin de lui permettre d'accéder plus rapidement aux informations, en lui évitant de les ressaisir. Ils ne peuvent en aucun cas endommager les données présentes dans son ordinateur. Un participant peut s'opposer à l'enregistrement de ce cookie, ou choisir d'être averti de l'enregistrement de ce cookie sur son disque dur, en configurant son logiciel de navigation (le participant est invité à se reporter aux conditions d'utilisation de son navigateur concernant cette fonctionnalité). Lorsque ce paramétrage est effectué, chaque Participant.e garde néanmoins la possibilité d'accéder au site internet du Concours et de participer à ce dernier. En outre, la

responsabilité de l'Organisateur ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier postal ou électronique, notamment en ce qui concerne l'acheminement des dotations. Tout lot envoyé par l'Organisateur à un gagnant qui serait non réclamé ou retourné pour toute autre raison par les services postaux serait perdu pour le gagnant et demeurerait acquis à l'Organisateur.

L'Organisateur ne saurait naturellement pas être tenu pour responsable du mauvais fonctionnement du réseau Internet, ni de retard, perte ou avaries résultant des services postaux et de gestion.

#### **ART. 10 – Consultation du Règlement - Résolution des conflits**

Le règlement est consultable gratuitement et imprimable à tout moment sur le site internet de l'Organisateur pendant la Période du Jeu. Le Règlement est soumis à la loi française. Toute difficulté pratique d'application ou d'interprétation du Règlement, à défaut d'un accord à l'amiable, sera soumis aux tribunaux français compétents.